sidélec
AUTORITÉ ORGANISATRICE
DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
LA RÉUNION

territoire d'énergie
LA RÉUNION

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 01 MARS 2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de La Réunion











2020

# SOMMAIRE


03 LE MOT DU PRÉSIDENT

04 LES COMPÉTENCES DU SIDÉLEC RÉUNION

06 LE CONSEIL SYNDICAL

07 L'ACTIVITÉ EN 2020

08 TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE EN 2020

12 LES FINANCES & INVESTISSEMENTS

18 LES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

24 FAITS MARQUANTS 2020

28 LES RESSOURCES HUMAINES

32 NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT

32 NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

33 NOUS CONTACTER

# LE MOT DU PRÉSIDENT

**2020 a été marquée par l'irruption d'une crise sanitaire mondiale. Les conséquences de cette pandémie (COVID 19) sont multiples. Celle-ci est venue aggraver davantage notre situation. La population est inquiète et personne n'est à l'abri de ce virus létal.**

C'est pourquoi, comme les autorités de l'île, nous considérons qu'il est de notre responsabilité individuelle et collective de tout mettre en œuvre pour sauver les vies humaines. Pour notre part, le SIDELEC Réunion continue à se mobiliser pour protéger ses agents, les usagers et offrir un service public de qualité.

**Ainsi, cette nouvelle mandature qui s'ouvre, marquera une nouvelle étape pour notre Collectivité. Nous nous attacherons à faire rayonner davantage le SIDÉLEC qui, créé en 2000, vient de célébrer ses 20 ans.**



Maurice **GIRONCEL**
**Président du SIDÉLEC**

Nous avons cette volonté de poursuivre le travail engagé avec les 24 communes de l'île ainsi que nos partenaires : l'État, l'ADEME, la Région Réunion, le Conseil Départemental, la SPL Horizon, l'ONF, la FNCCR, le monde économique et notre concessionnaire EDF-SEI.

**Les Orientations 2020-2026 sont clairement définies. Il s'agit d'une part de sauvegarder le modèle concessif réunionnais, d'autre part, d'offrir un service public d'électricité de qualité durable et solidaire. Et enfin, d'agir pour la conversion écologique de l'économie, grâce notamment au Plan de relance.**

Au cours des 6 prochaines années, le SIDÉLEC Réunion entend impulser une nouvelle dynamique à ses missions de Service Public et se donne les moyens pour accompagner davantage toutes les communes de La Réunion, les pétitionnaires et l'écosystème économique, à travers un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de plus de 120 millions d'euros.

Dans un contexte de multi crise, il est plus que jamais nécessaire de relever collectivement les défis économiques, sociaux, sanitaires, climatique, énergétique. Notre objectif est de participer à faire de « La Réunion, une île verte » au profit de l'emploi durable.

Très cordialement,

**Maurice GIRONCEL**

sidélec
AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
LA RÉUNION

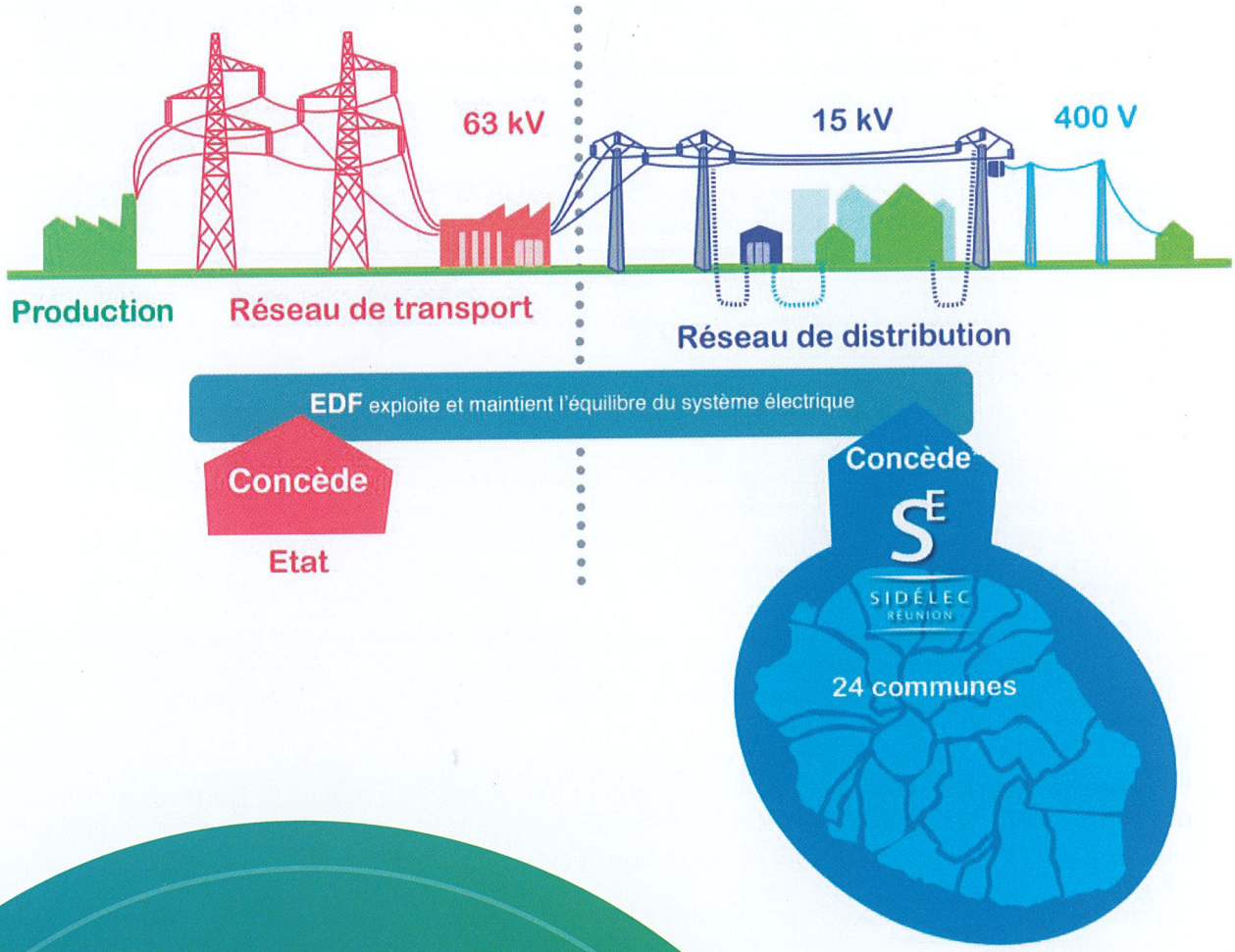
territoire d'énergie
LA RÉUNION

# LES COMPÉTENCES DU SIDÉLEC RÉUNION

## LE CONTRÔLE DE CONCESSION

### LE SIDÉLEC RÉUNION, PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ET AUTORITÉ CONCÉDANTE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.

La distribution électrique est une compétence communale. Regroupées au sein du SIDÉLEC Réunion, les 24 communes de La Réunion ont concédé cette compétence à EDF. Ce contrat de concession a été signé le 12 juillet 2000 pour une durée de 30 ans. Chaque année, le concessionnaire EDF présente son Compte Rendu d'Activité de Concession.




### PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLÉCTRIQUE ET AUTORITÉ CONCÉDANTE DU SERVICE PUBLIC

- Contrôler la délégation du service public de l'électricité à notre concessionnaire EDF,
- Gérer le financement des aides aux Collectivités pour l'électrification rurale - le CAS-FACé
- Financer l'intégration des réseaux à l'environnement,
- Mettre en oeuvre les démarches de maîtrise de la demande d'énergie,
- Participer à l'instruction des Permis de Construire, depuis la loi UH-SRU de janvier 2009.

# LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ÉLECTRIFICATION RURALE




2004 2005 2006 2009 2011 2012 2017

Années de transfert de la Maîtrise d'Ouvrage au SIDÉLEC

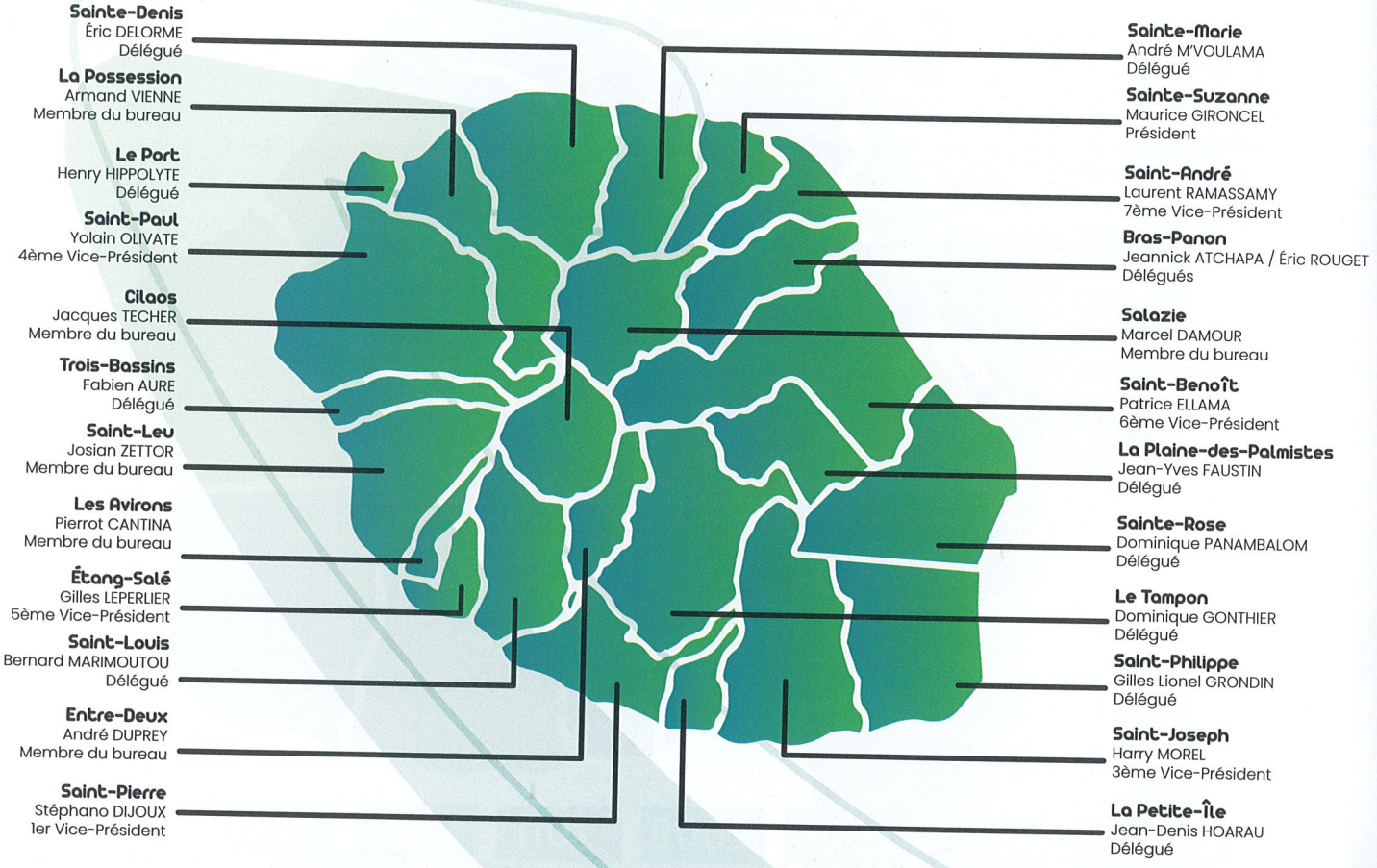
## COMPÉTENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE SUR 23 DES 24 COMMUNES DE LA RÉUNION :

- Maître d'ouvrage des travaux d'extension, d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique,
- Commander les études nécessaires aux travaux programmés.
- Contrôler la bonne exécution des travaux en zone rurale.
- Assurer la réception des travaux et leur mise à disposition à EDF dans le cadre de la concession.

(Les travaux en zone urbaine relèvent de la compétence d'EDF)

# LE CONSEIL SYNDICAL

Pour assurer leur représentation au SIDÉLEC Réunion, chacune des 24 communes de La Réunion est représentée par un élu délégué. Le Bureau du SIDÉLEC Réunion est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 6 membres. Ils sont élus par les délégués des communes qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à la population de la commune qu'ils représentent.




## LE SIDÉLEC RÉUNION RESTE UNE COLLECTIVITÉ D'INVESTISSEMENT AVEC DE LARGES COMPÉTENCES

Plus de 80 millions d'euros ont été investi sur le territoire par le SIDÉLEC Réunion ces 6 dernières années. Les travaux ont concerné le renforcement, l'extension, l'enfouissement et l'intégration paysagère du réseau électrique. Mais aussi l'ambition de faire de " Mafate un village solaire " et le déploiement d'Infrastructure de Recharge Solaire pour Véhicules Électriques (IRSVE) ou encore la rénovation de l'Éclairage Public.



# L'ACTIVITÉ EN 2020



# TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

## Dans les communes




Saint-Joseph




Saint-Paul




Saint-Gilles-les-Hauts




Sainte-Marie - Terrain Élisa




Saint-Leu




Saint-Benoit




Saint-Paul




*Plaine-des-Palmistes*




*Sainte-Suzanne*




*Saint-Paul*




*Trois-Bassins*




*Saint-Louis - La Ouete*

Conformément à l'Article L511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

# TRAVAUX D'ÉLÉCTRIFICATION RURALE RÉALISÉS EN 2020

## LA SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE COMMANDE TRAVAUX ENTRE 2013 ET 2020.

En 2020, avec la crise sanitaire (COVID-19), le SIDÉLEC a réussi à maintenir un volume important de travaux d'électrification rurale (ER) à hauteur de 12 544 109,15 € HT.

A noter que le montant des investissements reste stable par rapport à 2019.

| | *Année du bon de commande* | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communes** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| Avirons | 488 612, 22 € | 371 110, 67 € | 275 932, 87€ | 223 335, 25 € | 278 999, 43 € | 127 300, 34 € | 130 643, 61 € | 170 842, 54 € |
| Bras-Panon | 484 714, 71 € | 87 110, 92 € | 540 949, 32 € | 383 159, 66 € | 23 930, 74 € | 128 109, 49 € | 254 015, 40 € | 244 424, 12 € |
| Cilaos | 6 175, 40 € | 308 797, 06 € | 196 843, 63 € | 26 717, 97 € | 55 230, 38 € | 11 613, 42 € | 164 264, 28 € | 30 823, 04 € |
| Entre-Deux | 176 878, 39 € | 142 738, 85 € | 86 895, 45 € | 114 931, 59 € | 453 157, 09 € | 216 153, 54 € | 90 005, 73 € | 78 204, 08 € |
| Étang-Salé | 188 729, 84 € | 545 608, 34 € | 685 587, 80 € | 126 497, 84 € | 90 508, 87 € | 10 154, 44 € | 229 804, 83 € | 578 045, 10 € |
| La Possession | 193 014, 71 € | 446 558, 29 € | 165 971, 71 € | 121 567, 66 € | 153 335, 76 € | 272 395, 81 € | 351 010, 06 € | 340 976, 33 € |
| Le Port | 0,00 € | 0,00 € | 42 214, 90 € | 7 567, 20 € | 35 065, 60 € | 13 421, 80 € | 37 151, 70 € | 25 923, 75 € |
| Petite-Île | 146 390, 65 € | 149 713, 76 € | 656 468, 62 € | 226 963, 70 € | 126 671, 59 € | 556 174, 71 € | 253 278, 97 € | 222 385, 77 € |
| P-des-Palmistes | 120 749,87 € | 203 011,45 € | 145 323,78 € | 564 342,82 € | 96 649,41 € | 604 334,22 € | 243 793,10 € | 744 011, 82 € |
| Saint-André | 674 127,82 € | 1 353 736,64 € | 574 842,14 € | 288 409,31 € | 467 252,92 € | 753 763,42 € | 1 435 866,51 € | 424 022, 89 € |
| Saint-Benoît | 428 077,83 € | 793 270,14 € | 597 051,40 € | 868 694,95 € | 337 232,00 € | 1 250 972,41 € | 612 229,85 € | 389 016, 20 € |
| Saint-Denis | 203 156,25 € | 415 392,24 € | 98 982,19 € | 444 107,80 € | 208 394,78 € | 767 813,14 € | 388 657,50 € | 329 421, 90 € |
| Saint-Joseph | 131 666,74 € | 613 600,25 € | 1 086 616,76 € | 709 175,30 € | 613 665,48 € | 1 241 063,26 € | 907 474,68 € | 972 051, 74 € |
| Saint-Leu | 739 296,03 € | 2 028 567,62 € | 642 714,78 € | 1 189 254,46 € | 1 224 894,44 € | 528 168,33 € | 588 574,13 € | 513 304, 14 € |
| Saint-Louis | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00€ | 584 199,77 € | 1 335 540,41 € | 544 824,70 € | 1 391 432, 86 € |
| Saint-Paul | 1 472 863,14 € | 1 030 491,07 € | 1 277 686,30 € | 1 429 077,80 € | 1 866 895,57 € | 2 301 112,17 € | 1 643 450,31 € | 3 124 625, 85 € |
| Saint-Philippe | 358 866,76 € | 56 378,40 € | 101 512,67 € | 205 906,23 € | 118 256,27 € | 81 361,60 € | 69 355,11 € | 65 994, 40 € |
| Saint-Pierre | 203 432,79 € | 729 097,42 € | 1 269 415,99€ | 1 795 199,39 € | 1 300 808,37 € | 1 519 868,26 € | 1 497 702,22 € | 1 053 791, 80 € |
| Sainte-Marie | 973 826,16 € | 915 064,36 € | 435 059,93 € | 779 103,45 € | 497 535,06 € | 1 129 566,62 € | 1 179 034,29 € | 525 939, 48 € |
| Sainte-Rose | 12 035,29 € | 230 606,59 € | 32 991,10 € | 185 143,82 € | 110 986,87 € | 601 185,23 € | 689 709,14 € | 144 552, 86 € |
| Sainte-Suzanne | 615 718,42 € | 714 370,36 € | 988 331,67 € | 1 281 721,46 € | 703 975,35 € | 302 940,68 € | 521 689,66 € | 618 925, 80 € |
| Salazie | 424 529,16 € | 128 659,88 € | 87 544,72 € | 61 259,87 € | 156 124,06 € | 47 364,65 € | 288 004,57 € | 203 847, 50 € |
| Trois-Bassins | 175 091,38 € | 52 087,97 € | 529 753,32 € | 323 690,63 € | 327 139,78 € | 161 098,52 € | 1 261 119,31 € | 351 545, 18 € |
| **Total** | 8 217 953,56 € | 11 315 972,27 € | 10 518 691,04 € | 11 355 828,15 € | 9 830 909,58 € | 13 961 476,48 € | 13 381 659,65 € | 12 544 109, 15 € |

## UN PLAN DE 120 MILLIONS D'EUROS

Au cours des 6 prochaines années, le SIDÉLEC Réunion entend impulser une nouvelle dynamique à ses missions de Service Public et se donne les moyens pour accompagner davantage toutes les communes de La Réunion, les administrés et l'écosystème économique, à travers un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de plus de 120 millions d'euros. Il est nécessaire de relever collectivement les défis climatique et énergétique. L'objectif étant de faire de La Réunion une île verte au profit de l'emploi durable. Dans cette optique, le SIDÉLEC se mobilise pour développer et sécuriser un réseau électrique décarboné, accompagner la mobilité durable, pérenniser la fourniture d'électricité verte sur le site isolé de Mafate et rénover l'éclairage public. Pour mener à bien l'ensemble des projets, le Syndicat vise à conforter le partenariat avec l'État, les Collectivités et les acteurs de l'énergie, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). C'est ce qui a été réaffirmé lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est traduit dès le Budget Primitif 2021.

# INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME INSTRUITES PAR LE SIDÉLEC EN 2020 (PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER...)

En 2020, 2 883 avis sur Demandes d'Autorisation d'Urbanisme ont été instruits par les services du SIDÉLEC dont 509 raccordements nécessitant des travaux d'extension et / ou de renforcement du réseau électrique évalué à environ 15 millions d'euros. Le nombre des demandes d'avis 2020 reste stable par rapport à 2019.

La poursuite du plan de résorption des fiches problèmes et du programme de renforcement ER (Conférence Départementale - Loi NOME) permet de diminuer le nombre de travaux ER lié à des Autorisations d'Urbanisme ne nécessitant pas de travaux ER.

| Communes | Nb Total Demandes AU | Nb AU Sans Travaux | Nb AU Avec Travaux | Estimatifs HT en travaux ER des AU Avec Travaux (€) |
|---|---|---|---|---|
| Avirons | 52 | 37 | 15 | 265 317, 87 |
| Bras-Panon | 39 | 33 | 6 | 71 245, 00 |
| Cilaos | 34 | 27 | 7 | 138 760, 00 |
| Entre-Deux | 56 | 46 | 10 | 322 982, 00 |
| Étang-Salé | 106 | 85 | 21 | 761 260, 90 |
| La Possession | 128 | 103 | 25 | 999 949, 20 |
| Le Port | 14 | 10 | 4 | 180 059, 00 |
| Petite-Île | 91 | 80 | 11 | 325 410, 00 |
| P-des-Palmistes | 77 | 62 | 15 | 135 515, 00 |
| Saint-André | 156 | 141 | 15 | 262 263, 00 |
| Saint-Benoît | 126 | 104 | 22 | 504 921, 00 |
| Saint-Denis | 174 | 143 | 31 | 730 545, 88 |
| Saint-Joseph | 293 | 240 | 53 | 1 720 009, 00 |
| Saint-Leu | 204 | 169 | 35 | 1 259 432, 00 |
| Saint-Louis | 237 | 197 | 40 | 1 843 445, 00 |
| Saint-Paul | 328 | 264 | 64 | 2 090 576, 40 |
| Saint-Philippe | 33 | 24 | 9 | 220 424, 14 |
| Saint-Pierre | 411 | 338 | 73 | 2 170 424, 14 |
| Sainte-Marie | 128 | 110 | 18 | 468 345, 00 |
| Sainte-Rose | 24 | 21 | 3 | 57 580, 00 |
| Sainte-Suzanne | 79 | 68 | 11 | 204 132, 00 |
| Salazie | 30 | 27 | 3 | 62 019, 00 |
| Trois-Bassins | 63 | 45 | 18 | 394 369, 48 |
| Total | 2 883 | 2 374 | 509 | 15 192 310, 87€ |

Loi UH - SRU janvier 2009

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Avec le soutien de l'État, de la Région et de l'ADEME, la mobilité durable est l'un des axes forts du Syndicat qui s'est engagé dès 2020 dans la réalisation d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (IRVE) et d'Infrastructures de Recharges Solaires pour Véhicules électriques (IRSVE), à maille départementale. Le premier programme qui concerne 13 communes porte sur 16 installations de recharges solaires pour véhicules électriques (IRSVE) pouvant accueillir jusqu'à 10 véhicules pour un coût total estimé à 1 465 000 euros. La rénovation de l'Éclairage Public concerne le remplacement de près de 8 000 points lumineux en technologie Led sur 14 communes pour un montant de plus de 10 000 000 euros. Ces travaux d'efficacité énergétique permettront de faire jusqu'à 40% d'économie sur la facture globale d'électricité.

# FINANCES ET INVESTISSEMENTS

**LE BILAN FINANCIER DU SIDÉLEC RÉUNION RESTE SATISFAISANT DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT. LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES PRÉSENTÉS DANS CE RAPPORT SOULIGNENT NOTRE ACTIVITÉ GLOBALE AU PROFIT DE NOS COMMUNES MEMBRES.**

Le SIDÉLEC Réunion dégage un excèdent global consolidé de 9 697 871, 27 € qui est le fruit d'une bonne gestion financière et responsable de la Collectivité. Notre capacité d'investissement est donc préservée pour la réalisation de nos travaux «propres», de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ; de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession et d'éclairage public.

Cette situation financière permet au SIDÉLEC Réunion de disposer d'un Délai Global de Paiement satisfaisant. Les marges de manœuvre en gestion de trésorerie exigent une vigilance compte tenu des nouvelles modalités de versement des subventions et participations.





Le SIDÉLEC Réunion a pour ambition de continuer à demeurer un outil privilégié de proximité, au profit de la population et des communes dans les domaines des énergies et de l'environnement afin de contribuer à un aménagement solidaire et durable du territoire.

Il faut retenir que le Contrôle de Concession et les travaux d'Électrification Rurale sont les deux activités centrales de notre Collectivité.

Enfin, les lois portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et celle sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV), nous offrent des outils novateurs qui nous obligent à réinventer, dans un partenariat très large, les politiques locales en matière de distribution d'électricité et de développement des énergies durables.

## LES RECETTES

| | RECETTES 2020 (€) |
|---|---|
| REDEVANCE R1 | 598 332,00 |
| REDEVANCE R2 | 802 559,85 |
| CONTRIBUTIONS COMMUNES | 1 019 997,00 |
| TAXES D'ÉLECTRICITÉ | 2 219 994,75 |
| CONTRIBUTIONS PÉTITIONNAIRES | 119 364,02 |
| PÉNALITÉS MARCHÉS-PRODUITS EXCEPTIONNELS | 794 016,39 |
| SUBVENTIONS CAS-FACÉ | 8 360 636,39 |
| RÉCUPÉRATION TVA | 796 047,98 |
| PARTICIPATIONS COMMUNES | 1 712 115,30 |
| PARTICIPATIONS PETITIONNAIRES | 1 131 094,64 |
| FCTVA | 41 763,99 |
| REDEVANCES FIBRE OPTIQUE | 120 812,76 |
| CONTRIBUTIONS PART COUVERTE PAR TARIF | 68 520,62 |

## A. Les recettes d'investissement

### 1. LES SUBVENTIONS EN PROVENANCE DU CAS-FACé

Les dotations du CAS-FACé continuent d'être la principale recette d'investissement de la Collectivité permettant de financer l'ensemble des opérations à hauteur de 80% du montant hors-taxe des études et travaux.

Conformément à l'article L 1111-10 du CGCT, issu de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010, désormais la Collectivité ou l'EPCI Maître d'ouvrage doit assurer au moins 20% du total des financements apportés à tout investissement.

Suite à la transformation, par l'article 7 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011 du FACé en un compte d'Affectation Spéciale dédié au financement des aides aux Collectivités territoriales pour l'électrification rurale, celui-ci est désormais géré par un Comptable Public placé sous le Ministère du Budget.

Ce fonds, alimenté par des prélèvements sur les recettes basse tension des distributeurs, porte essentiellement sur des projets d'extension et de renforcement des réseaux électriques mais aussi sur des projets d'enfouissement destinés à l'amélioration esthétique des réseaux (Programme C). Parallèlement, des aides sont affectées sur des programmes spéciaux en direction des sites isolés et des micro réseaux, en vue de la production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en substitution à des extensions ou des renforcements de réseaux.

A ce titre, nous continuons à mobiliser cette ligne de financement pour l'opération d'électrification du Cirque de Mafate. D'ores et déjà, il a été permis le raccordement de 49 points de livraison : 48 raccordements côté Possession et 1 raccordement côté Saint-Paul.

En 2020, 37 décisions attributives ont été enregistrées pour un montant de subvention de 3 334 063,40 €.

**Notre dotation s'établit comme suit :**

| | 2020 (€) |
|---|---|
| ENVELOPPE A/B (RENF+EXTEN) | 6 641 000,00 |
| ENVELOPPE C | 382 000,00 |
| ENVELOPPE S | 233 000,00 |
| MAFATE | 3 334 063,40 |

**Depuis 2013, une nouvelle méthode de répartition du programme principal « AB » a été adoptée.**

Elle consiste à scinder celui-ci en deux sous-programmes bien distincts selon la nature des travaux, à savoir : extension et renforcement des réseaux basse-tension dans une volonté d'améliorer la qualité du service public.

Néanmoins, cette modification continue à ne pas tenir compte de la situation spécifique des départements d'Outre-Mer, qui de part leur insularité et leur statut de régions ultrapériphériques, doivent avoir des outils de financement adaptés à leurs territoires qui souffrent d'un retard d'électrification et connaissent une forte croissance démographique.

En effet, La Réunion est confrontée chaque année aux intempéries climatiques. La mise en place d'un dispositif adapté est de plus en plus nécessaire, où les modalités de répartition des enveloppes du CAS-FACé prendraient en compte les besoins spécifiques de nos territoires. Rendre fongible les fonds dédiés à l'extension et aux renforcements des réseaux serait la solution idéale.

Cette demande a été de nouveau sollicitée avec les services de l'Etat lors de la Conférence départementale qui s'est tenue le 28 Octobre 2015 à l'initiative du Monsieur le Préfet de La Réunion.

## 2. LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT) SUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

La prise en charge des coûts de raccordement et la définition des modalités de versement par le concessionnaire sont établis conformément au protocole signé entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concedantes et Régies) et ERDF en Avril 2010. Ce protocole a été renouvelé par avenant.



L'Autorité Concédante calcule le montant de la PCT en multipliant le coût de raccordement qui intègre les frais d'études, de travaux, de maîtrise d'œuvre de coordination relative à la CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) et de travaux sous tension, par le taux de réfaction fixé par arrêté ministériel à 40%. La part restante du coût de raccordement représente la contribution maximale supportée par la Collectivité en charge de l'urbanisme ou du pétitionnaire.

Il est a noté qu'un important travail de repositionnement a été mené avec notre concessionnaire EDF Réunion pour solder des dossiers depuis 2016. A ce titre, le constat révèle que plus d'une centaine de dossiers ont été transmis pour un montant global d'environ 800 000 €.

## 3. LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges de concession, il est prévu la mise en place d'un programme d'intégration dans l'environnement, des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIDÉLEC Réunion. Ce programme est cofinancé par le concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux en zone rurale. S'agissant des projets en zone urbaine, l'apport d'EDF est de 50%.

Depuis le 26 février 2018, une nouvelle convention communément appelée « Programme Environnement » a été signée, contractualisant les engagements réciproques du SIDÉLEC Réunion et EDF Réunion dans la réalisation des programmes annuels d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession jusqu'au 31 Décembre 2021. Désormais, l'enveloppe mise en place par le concessionnaire comptabilise une somme de 800 000€ par an.

De plus, chaque année, le SIDÉLEC Réunion organisera au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, une commission dite « Environnement Article 8 » afin de déterminer les opérations de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux qui bénéficient du financement de l'article 8 au titre de l'année N.

EDF Réunion participe à cette commission. Les dossiers travaux financés à partir de ce fonds devront être terminés au plus tard deux années calendaires après la date de notification (31/10/N+1) par le SIDÉLEC Réunion.

### Au titre de 2020, les travaux ci-après ont été financés :

| Commune | Enfouissement | Montant € HT |
|---|---|---|
| Saint-Benoit | Rue Poivre | 78 701,52 |
| Saint-Pierre | Chemin Stéphane | 349 823, 69 |
| Saint-André | Chemin du Centre | 365 491, 19 |

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 et la loi Urbanisme et habitat (UH) de juillet 2003 ont modifié le régime de répartition des dépenses liées aux travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité. Les Communes doivent désormais participer à leur financement et elles peuvent confier au SIDÉLEC Réunion la coordination de leurs travaux.
Pour mémoire, cette participation demeure la partie restante à la charge des Communes ou des particuliers, sur les travaux d'investissement Extension-Renforcement et Effacement des réseaux électriques répertoriés dans les Conventions.

## 4. LA REDEVANCE R2

L'article 4 du cahier des charges de concession fixe les principes de la redevance de concession, dont les modalités de calcul sont fixées par l'article 2 de l'annexe 1, sur la base des données de la concession, et plus particulièrement le montant des travaux réalisés sur les réseaux concédés à EDF Réunion et sur les réseaux d'éclairage public.
La part R2 de la redevance de concession est une compensation financière, versée par le concessionnaire au SIDÉLEC Réunion, au vu des travaux réalisés par les Collectivités.

Il est rappelé que depuis 2014, le Syndicat a de nouveau sollicité le versement de cette redevance.
Aussi, sur les recommandations du rapport sur le Contrôle de Concession de part notre obligation de contrôler la bonne application, des dispositions techniques, financières et contractuelles prévues au contrat de concession, un rattrapage a été négocié en 2016 avec notre concessionnaire pour rattraper le retard sur deux ans.

Nous avons ainsi recouvré une somme de 1 750 000€ pour les deux années 2013 et 2014. Pour 2020, la somme recouvrée est de 802 559, 85 €.



# B. Les recettes de fonctionnement

## 1. LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, qui est désormais fondée sur un nouveau cadre juridique.
L'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité, a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité afin de se conformer à la directive européenne qui uniformise les règles de taxation des énergies.

C'est ainsi que depuis le 1er Janvier 2011, les taxes locales d'électricité sont calculées à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 KVA.

Tableau : Recette encaissée par le SIDÉLEC les années antérieures par rapport à toute la taxe collectée sur le Département

| ANNÉES | 2018 (€) | 2019 (€) | 2020 (€) |
|---|---|---|---|
| TCFE des 13 communes | 1 987 231 | 2 080 182 | 2 219 995 |
| TOTAUX | 1 987 231 | 2 080 182 | 2 219 995 |



## 2. LA REDEVANCE DE CONCESSION R1

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SIDÉLEC Réunion perçoit une redevance de concession pour financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'Autorité Concédante en terme du contrôle du contrat de concession et pour sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle de l'électricité.

| ANNÉES | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|
| REDEVANCE R1 | 562 216 | 581 562 | 598 332 |

## 3. PARTICIPATION DES COMMUNES

Corollaire de leur décision de conserver le produit de la taxe d'électricité collectée sur leur territoire, 9 communes conventionnent avec notre Collectivité pour participer à la couverture de nos frais de fonctionnement sur la base de 1,80 € par habitant. Le montant collecté pour 2020 comptabilise une somme de 1 019 997€ et il devient important de pouvoir réactualiser cette base dans le soucis d'une meilleure équité vis à vis des communes qui nous ont transférées le produit de leur taxe communale d'Électricité. C'est d'ailleurs une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.



# LES DÉPENSES

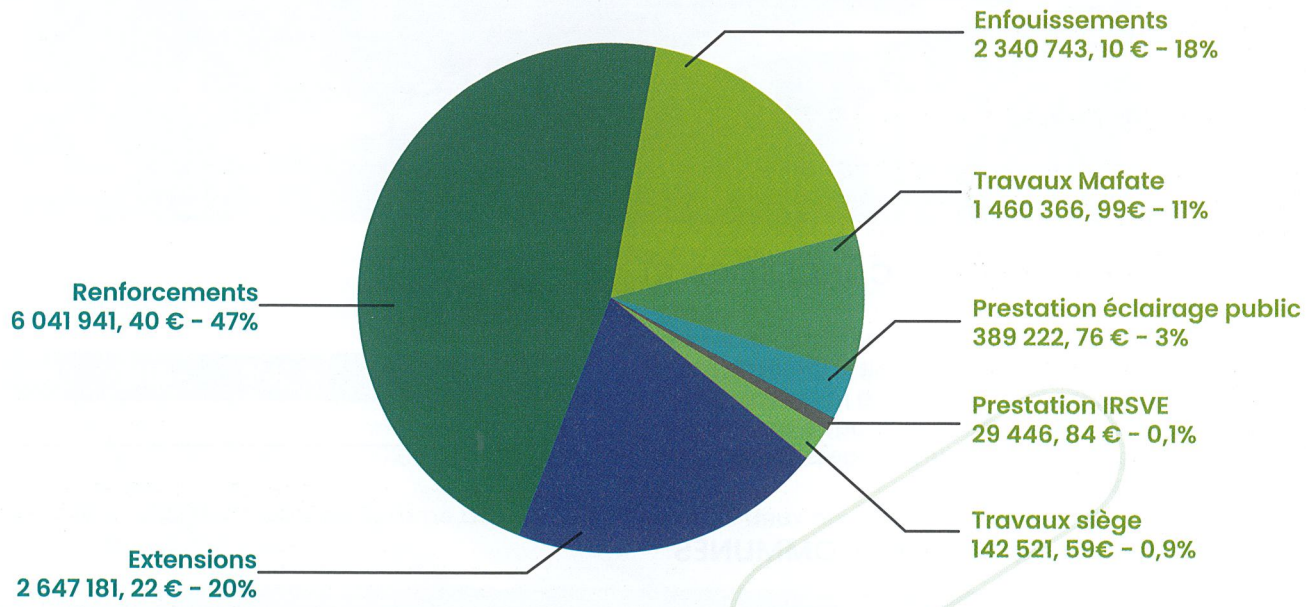
| DÉPENSES 2019 | MONTANT (EN €) |
|---|---|
| DEPENSES A CARACTERE GENERAL | 490 875,19 |
| CHARGES DE PERSONNEL ET CONNEXES | 2 203 989,97 |
| INDEMNITES ELUS ET GESTION COURANTE | 96 457,46 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 89 950,24 |
| CHARGES FINANCIERES | 6 000,00 |
| TRAVAUX ELECTRIQUES | 13 007 243,68 |
| REMBOURSEMENTS SUBVENTIONS | 106 333,85 |
| REMBOURSEMENTS EMPRUNTS | 30 000,00 |

## A. Les dépenses d'investissement

**Les travaux d'électrification rurale et de transition énergétique**

Collectivité d'investissement par excellence, le SIDÉLEC Réunion continue d'intensifier sa politique d'investissement sur les 22 communes qui lui ont transférées leur compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. L'investissement global représente 93 % de nos dépenses pour un montant de 13 051 423, 90 € TTC.

**Synthèse des investissements : Transition Énergétique et l'Électrification Rurale**




**Les investissements propres du SIDÉLEC**

Ce chapitre comptabilise une somme de 990 774, 18€ suivant les détails ci-après :
- 804 221, 37€ pour les travaux du bâtiment SUD et ceux de la réhabilitation du siège de Sainte-Suzanne
- 186 552, 81€ pour les autres investissements (véhicules, matériels de bureau, informatique, ...)

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement continuent à rester à un niveau raisonnable. Le SIDÉLEC Réunion a engagé une réflexion pour mener à bien l'ensemble de ses compétences.

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|
| Montant des dépenses (en €) | 2 780 454, 69 | 2 953 630, 64 | 2 939 825, 33 |

# LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

## A. Les clients

### 1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS, DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE ET DES RECETTES PERÇUES

#### Total des clients

| | 2019 | 2020 | Variation (%) |
|---|---|---|---|
| Nombre de clients | 393 883 | 402 808 | +2,27 |
| Énergie facturée (en kWh) | 2 748 215 428 | 2 723 715 360 | -0,89 |
| Recettes (en €) | 320 281 120 | 337 204 544 | +5,28 |
| Dont recettes d'acheminement HT (en €) | 114 994 929 | 120 416 335 | +4,71 |

#### Départ en contrainte de tension

| | 2019 | 2020 |
|---|---|---|
| Taux de départs BT > 10 % | 2,83 % | 3, 98% |
| Taux de départs HTA > 5 % | 8, 15 % | 10, 65% |

#### Total des clients en soutirage de la concession

| | 2019 | 2020 | Variation (%) |
|---|---|---|---|
| Nombre de clients | 393 883 | 402 808 | +2,27 |
| Dont | | | |
| Nombre de clients tarif bleu | 390 840 | 399 698 | +2,27 |
| Nombre de clients tarif bleu + | 1 577 | 1 654 | +4,88 |
| Nombre de clients tarif vert | 1 466 | 1 456 | -0,68 |

## B. Clients bénéficiaires du Chèque énergie

Nombre de chèques énergie encaissés du 1er janvier au 31 décembre

| Chèques énergie utilisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 | 2019 |
|---|---|
| Chèques énergie utilisés entre le 1er janvier et le 31 mars 2020 au titre de la campagne 2019 | 5 825 |
| Chèques énergie utilisés entre le 1er avril et le 31 décembre 2020 au titre de la campagne 2019 | 115 285 |

# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'EDF SUR NOTRE CONCESSION EN 2020

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'EDF en 2020, dans le réseau public de distribution, en ce compris les biens propre d'EDF, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2020.

Le montant des dépenses d'investissement en 2020 au périmètre de la concession s'établissent à 45, 5 M€, en baisse de -19, 8 M€ par rapport à 2019. Hors investissements réalisés dans les postes sources, les dépenses d'investissement s'établissent à 47, 2 M€, en baisse de -7,9 M€.

| | 2019 | 2020 |
|---|---|---|
| 1. Raccordement des consommateurs et producteurs | 23 731 | 20 235 |
| 2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine | 29 870 | 12 068 |
| 2.1 Performance du réseau | 24 716 | 8 399 |
| Dont renforcement | 12 578 | 1 790 |
| Dont climatique | 1 | - |
| Dont modernisation | 8 848 | 3 019 |
| Dont moyens d'exploitation | 3 288 | 3 589 |
| 2.2 Exigeances environnementales et réglementaires | 4 971 | 3 669 |
| Dont environnement (article B, intégration des ouvrages) | 754 | - |
| Dont sécurité et obligations réglementaires | 205 | 37 |
| Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers | 4 195 | 3 633 |
| 3. Investissements de logistique (dont immobilier) | 2 114 | 2 048 |
| 4. Investissements « comptage numérique» | 9 517 | 11 301 |
| TOTAL (en k€) | 65 231 | 45 453 |
| Dont investissement postes-sources | 10 217 | - 1 705 |

# LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Pour aider les communes à réduire leurs dépenses d'énergie, l'ADEME a créé le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui permet de mutualiser une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Proposé gratuitement aux villes de moins de 10 000 habitants, il leur permet de mener une politique énergétique maitrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules. Ce service est implanté depuis octobre 2017 au SIDÉLEC Réunion, pour assurer la maitrise de l'énergie auprès de l'ensemble des communes ciblées : Cilaos, Entre-Deux, La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Salazie et Trois-Bassins. Depuis novembre/décembre 2019 le service a été élargi aux communes de Sainte-Suzanne et de Petite-Ile.

La mission principale du conseiller est de réaliser un bilan énergétique. Il établit un inventaire du patrimoine de la commune et collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique initial sur les 3 dernières années : données de facturation, saisie des consommations et des dépenses, pré-diagnostic de bâtiment et de l'éclairage public, etc.... Sur la base de ces données, le CEP remet un rapport qui intègre les gisements potentiels d'économies et les actions possibles d'amélioration (optimisation tarifaire, travaux de rénovation ...).

Le conseiller assure ensuite pendant plusieurs années un suivi énergétique des communes. Il présente chaque année un bilan annuel des dépenses énergétiques et joue un rôle d'accompagnement dans la réalisation des actions proposées et de conseil dans tous projets relatif au domaine de l'énergie (analyse des contrats de fourniture d'énergie, étude d'opportunité énergies renouvelables, accompagnement pour l'obtention de subventions, choix de matériaux, analyse de devis, obtention des certificats d'économie d'énergie, veille réglementaire et/ou technique dans le domaine de l'énergie ...).

Autres projets suivis par le CEP :

- Étude de diagnostic et maitrise d'œuvre pour la rénovation des installations d'éclairage public et sportif,
- Étude de faisabilité d'Installation de Recharge Solaire pour Véhicules Electriques (IRSVE),
- Étude de faisabilité d'IRSVE et station hydrogène au siège du SIDÉLEC et pour la future antenne du sud,
- Étude de faisabilité solaire thermique sur la cuisine centrale des Avirons ...

### Pour l'ensemble des 10 communes le bilan est le suivant :

| Collectivité | Economies en € détectées | Economies en € réalisées ou en cours | Economies en kWh détectées | Economies en kWh réalisées ou en cours | Economies en GES détectées | Economies en GES réalisées ou en cours |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cilaos | 15 216, 36 € / an | 5 194, 60 € / an | 110 820 kWh / an | 15 200 kWh / an | 79,66 tCO2 / an | 10,71 tCO2 / an |
| Entre-Deux | 33 076, 56 € / an | 19 436, 56 € / an | 60 346 kWh / an | 14 596 kWh / an | 42,54 tCO2 / an | 10,29 tCO2 / an |
| P-des-Palmistes | 19 464, 68 € / an | 7 852, 28 € / an | 21 584 kWh / an | 21 584 kWh / an | 15,22 tCO2 / an | 15,22 tCO2 / an |
| Les Avirons | 13 741, 92 € / an | 4 006, 00 € / an | 90 808 kWh / an | 18 700 kWh / an | 60,58 tCO2 / an | 13,18 tCO2 / an |
| Petite-Île | 18 928, 50 € / an | 8 119, 46 € / an | 43 301 kWh / an | 43 301 kWh / an | 30,53 tCO2 / an | 30,53 tCO2 / an |
| Salazie | 12 218, 78 € / an | 3 578, 00 € / an | 23 843 kWh / an | 13 453 kWh / an | 20,74 tCO2 / an | 9,48 tCO2 / an |
| Sainte-Rose | 13 049, 36 € / an | 3 800, 92 € / an | 22 738 kWh / an | 21 766 kWh / an | 16,04 tCO2 / an | 15,34 tCO2 / an |
| Sainte-Suzanne | 40 999, 66 € / an | 12 182, 98 € / an | 56 144 kWh / an | 44 569 kWh / an | 39,58 tCO2 / an | 31,42 tCO2 / an |
| Saint-Philippe | 8 382, 60 € / an | 5 249, 76 € / an | 18 611 kWh / an | 14 000 kWh / an | 13,19 tCO2 / an | 9,87 tCO2 / an |
| Trois-Bassins | 17 769, 63 € / an | 15 780, 63 € / an | 42 258 kWh / an | 23 079 kWh / an | 30,17 tCO2 / an | 16,34 tCO2 / an |
| Total | 192 848, 05 € / an | 85 201, 19 € / an | 490 453 kWh / an | 230 248 kWh / an | 348,25 tCO2 / an | 162,39 tCO2 / an |

# LE RÔLE DE L'ADEME

> Former les Conseillers en Énergie Partagé (CEP) de leur prise de poste à leur perfectionnement technique ;

> Mise à disposition d'un outil de gestion de consommation propre aux CEP ;

> Soutenir financièrement ;

> Animer au niveau national et régional le réseau des conseillers ;

> **11 092** factures saisies et analysées par le CEP

> **392** actions proposées dont **87** ont été réalisées

> **85 201, 19€/an** d'économie réalisée ou en cours soit **0,92€ /habitant /an** des communes concernées

> **30%** c'est la part moyenne des dépenses en EP

> **7€** c'est le coût moyen de l'EP/habitant

# RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## RAPPEL

*Par délibération du Conseil Syndical du SIDÉLEC en date du 20 février 2018, le programme de l'étude de diagnostic des installations d'éclairage public et sportif de 13 communes a été approuvé ainsi que son plan de financement prévisionnel. Ce programme comprenait l'audit de 20 814 points lumineux et de 184 sites sportifs.*

- *Lot 1 : communes de L'Entre-Deux, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos, Saint-Louis,*
- *Lot 2 : communes des Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoit, Sainte-Suzanne, Salazie, Trois-Bassins.*

*Le 27 novembre suivant les deux marchés ont été notifiés respectivement aux groupements de bureaux d'études suivants :*

- *Lot 1 : groupement Darwin Concept CER,*
- *Lot 2 : groupement Reunir Ecotech.*

*Les études de diagnostic ont été engagées en décembre 2018 pour un rendu Lot 1 en juillet 2019 et Lot 2 en octobre 2019.*

*L'enseignement de ce diagnostic sur ces 13 communes fait ressortir la nécessité de rénover 12 246 points lumineux pour un gain énergétique estimé à 5 000 000 KWh/an et un investissement de prés de 18 millions d'euros.*

*Entre temps le SIDÉLEC a délibéré en date du 18 juin 2019 sur les modalités juridiques, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public au profit du syndicat.*

*Cette délibération prévoyait dans un premier temps un transfert de la part investissement seule de cette compétence. L'entretien ainsi que le suivi des installations restant à la charge des communes.*

*Au 31 décembre 2019, 14 communes ont délibéré sur le transfert de leur compétence Eclairage Public pour la partie investissement et ont approuvé le plan pluriannuel d'investissement proposé.*

*La tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre du lot 2 lancée le 8 novembre 2019 à été attribué au groupement Darwin Concept / EGGIS.*

## EN 2020

En 2020, les études de maîtrise d'œuvre du programme 2020 Secteur LOT 1 et Secteur LOT 2 « phase conception » ont été réalisées.

*Par délibération du Conseil Syndical du SIDÉLEC en date du 11 juin 2020, le programme 2020 Secteur LOT 1 des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de l'Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis a été approuvé ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que détaillé sur les tableaux suivants :*

| 1. DÉPENSES | Nombre de points lumineux | Montant (€) |
|---|---|---|
| Travaux: | | |
| - Entre-Deux | 405 points lumineux rénovés | 752 229, 00 € |
| - Petite-Île | 322 points lumineux rénovés | 594 735, 50 € |
| - Saint-Louis | 588 points lumineux rénovés | 1 044 504, 50 € |
| - Saint-Joseph | 1 226 points lumineux rénovés | 2 113 067, 00 € |
| - Saint-Philippe | 219 points lumineux rénovés | 359 189, 50 € |
| - Cilaos | 449 points lumineux rénovés | 736 454, 00 € |
| S/Total travaux : | 3 209 points lumineux rénovés | 5 600 179, 50 € |
| Maîtrise d'oeuvre : 4,6 % | 20% | 257 608, 26 € |
| CSPS : | | 22 132, 50 € |
| **Total Dépenses** | | **5 879 920, 26 €** |

| 2. RECETTES | Montant (€) |
|---|---|
| Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400€/points lumineux): | 1 283 600, 00€ |
| | 2 757 792, 16€ |
| Subvention FEDER 60€ (aides EDF SEI déduites) : | 1 838 528, 10€ |
| Participation du SIDÉLEC 31% : | |
| **Total Recettes** | **5 879 920, 26 €** |

Le 02 décembre 2020, le marché de travaux Secteur LOT 1 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :

- Lot 1 Cilaos et l'Entre-Deux : BAGELEC RÉUNION SAS
- Lot 2 Saint-Louis : BAGELEC RÉUNION SAS
- Lot 3 Petite-Île et Saint-Joseph : SAS TESTONI RÉUNION
- Lot 4 Saint-Philippe et Saint-Joseph : SAS TESTONI RÉUNION

Les travaux de rénovation ont été engagés en décembre 2020 pour une durée globale de travaux de 12 mois (hors congés du BTP).

*Par délibération du Conseil Syndical du SIDÉLEC en date du 27 octobre 2020, le programme 2020 Secteur LOT 2 des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de Sainte-Rose, Les Avirons, Bras-Panon, Salazie, Trois-Bassins, Saint-Benoît et la Plaine des Palmistes a été approuvé ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessous :*

| Plan de financement des travaux de rénovation des installations d'éclairage public pour les communes : | Nombre de points lumineux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **1. DÉPENSES** | | |
| Travaux: | | |
| - Commune de Sainte-Rose | 545 | 823 902, 70 |
| - Commune des Avirons | 338 | 464 913, 70 |
| - Commune de Bras-Panon | 747 | 956 237, 50 |
| - Commune de Salazie | 417 | 644 266, 90 |
| - Commune des Trois-Bassins | 748 | 744 486, 00 |
| - Commune de Saint-Benoît | 809 | 927 294, 77 |
| - Commune de La Plaine-des-Palmistes | 685 | 1 066 230, 00 |
| S/Total travaux : | 4289 | 5 627 331, 57 |
| Maîtrise d'oeuvre 6 communes sauf la Plaine-des-Palmistes : | 4,5% | 205 249, 57 |
| Maîtrise d'oeuvre commune de la Plaine-des-Palmistes : | 9% | 95 325, 19 |
| CSPS : | | 35 000, 00 |
| **Total Dépenses** | | **5 962 906, 33 €** |
| **2. RECETTES** | | |
| Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400€/points lumineux): | | 1 715 600, 00 |
| Subvention FEDER 60€ (aides EDF SEI déduites) : | | 2 548 383, 80 |
| Participation du SIDÉLEC 28,5% : | | 1 698 922, 53 |
| **Total Recettes** | | **5 962 906, 33 €** |

Le 11 décembre 2020, le marché de travaux Secteur LOT 2 a été publié et alloti en 5 lots géographiques suivants :

- Lot 1 Bras-Panon — BOURBON LUMIÈRE
- Lot 2 Salazie et Saint-Benoît Nord — SECAB
- Lot 3 Sainte-Rose et Saint-Benoît Sud — SAS TESTONI RÉUNION
- Lot 4 La Plaine-des-Palmistes — REEL ÉLECTRICITÉ
- Lot 5 Trois-Bassins et les Avirons — BAGELEC RÉUNION SAS



# POINT D'ÉTAPE À MAFATE

## UNE MAÎTRISE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

### Un plan d'investissement pour la transition énergétique de Mafate

- L'ensemble du cirque concerné
- Favoriser la mutualisation
- 33% en solution individuelle
- 16,2 millions d'euros de travaux programmés
- 249 points de livraison à raccorder

### Un programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- 5 programmes de travaux
- Une répartition par solution technique
- Une mise en oeuvre sur tout le territoire
- Un démarrage des travaux fin 2019
- L'ambition d'une réussite en 2022
- Un défi logistique et humain

### Travaux en cours de réception

| Tranche | Solution | Secteur | Budget Travaux (FACé) en € | PdL (Point de Livraison) |
|---|---|---|---|---|
| T0 | Individuelles | Marla (Sylvio BEGUE) | 81 002, 50 | 1 |
| T1A | Individuelles | Grand-Place | 863 575, 37 | 13 |
| T1B | Individuelles | La Nouvelle | 516 140, 60 | 8 |
| T1C | Individuelles | Bourse & Malheur | 546 705, 62 | 8 |
| T1D | Micro-réseau | Bourse | 1 435 114, 50 | 19 |
| T2A | Individuelles | Marla 1 | 349 896, 37 | 6 |

### Travaux en cours et à venir

| Tranche | Solution | Secteur | Budget Travaux (FACé) en € | PdL | 2021 août | sept | oct | nov | déc | 2022 janv | fév | mars | avr | mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | déc |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T2B | Individuelles | Marla 2 | 639 460, 77 | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T2C | Individuelles | Roche Plate & Orangers | 1 002 925, 78 | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T3A | Individuelles | Malheur & Grand-Place | 461 585, 75 | 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T3B | Individuelles | Cayenne & Grand-Place | 690 376, 60 | 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T3C | Individuelles | Aurère | 311 555, 71 | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T3D | Micro-réseau | Malheur | 921 900,00 | 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T3E | Micro-réseau | Aurère | 2 305 795, 80 | 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T4A | Micro-réseau | Roche Plate | 937 000, 00 | 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T4B | Micro-réseau | Oranger | 895 000, 00 | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T4C | Micro-réseau | Lataniers | 751 000, 00 | 17 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T5 | Micro-réseau | La Nouvelle | 3 467 000, 00 | 56 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Phase de conception · Consultation Travaux · Phase de Travaux · Réception / Mise en service · Consultation MOE

# WATTY À L'ÉCOLE

## LE PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE VISE À SENSIBILISER LES ENFANTS AUX GESTES ÉCOCITOYENS À L'ÉCOLE EN LES RENDANT ACTEURS DE LA MAÎTRISE D'ÉNERGIE QUE CELA SOIT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET AU SEIN DE LEUR FOYER

Changer ses ampoules électriques, consommer moins d'eau ou se déplacer à vélo. Pour inscrire dans les esprits les comportements écoresponsables qui faciliteront la transition écologique et solidaire, la sensibilisation des plus jeunes au développement durable est essentielle. Et si c'est Watty qui dit aux petits comment réduire leur impact environnemental, ça change tout. Déployer le programme Watty à l'école permet d'offrir aux enfants une formation au développement durable et leur apprendre à économiser l'eau et l'énergie. Et donc, par rebond, d'impliquer les familles dans la gestion durable des ressources énergétiques. Il favorise également la création d'une action collective s'inscrivant dans une politique de développement durable. Il offre aussi la possibilité de participer à la transition énergétique et solidaire, tout comme d'impliquer une pluralité d'acteurs dans une dimension citoyenne (élus, services généraux, enseignants, familles, enfants).

### Un bilan positif

Pour l'année scolaire 2018-2019, 29 écoles se sont inscrites, soit 5 138 élèves concernés. Pour l'année scolaire 2019-2020, 20 écoles ont participé à ce dispositif, ce qui représente 3 485 élèves. Sur les 3 ans de déploiement à raison de 200 classes par an conventionnées, auront été sensibilisées à la fin de cette année 545 classes sur les 600 prévues, soit 55 " en crédit " sur l'année prochaine. Cette année, 119 classes réparties dans 17 écoles ont déjà rejoint le dispositif. Sont concernées les communes de Cilaos, de l'Etang-Salé, du Tampon, de Saint-André, Saint-Denis et Sainte-Marie, mais aussi de Sainte-Rose, Saint-Joseph et Trois-Bassins. Le budget total de l'opération s'élève à 144 142 €. La part d'EDF a été chiffrée à 78 685€, celle de SIDÉLEC à 65 457 €.

# LA CONVENTION DE PARTENARIAT «SIDÉLEC / RÉGION RÉUNION»

En novembre 2018, les Présidents de la Région Réunion et du SIDÉLEC ont signé une convention de partenariat visant à encadrer les axes de partenariats à mettre en place sur la période 2019-2023 sur les thématiques communes suivantes :

- Mobilité Électrique
- Éclairage Public
- Précarité énergétique
- Électrification de Mafate

Les termes de la convention prévoient un bilan annuel à établir avant le 15 septembre de chaque année. En prévision de ce bilan le rapport d'étape ci-joint retrace les actions engagées depuis la signature de la convention.

## MOBILITÉ DURABLE

Dans la continuité des actions engagées en 2018, en 2019 le SIDÉLEC a finalisé les deux études d'installations de recharge solaire pour véhicules électriques « IRSVE » sur le nouveau bâtiment de l'antenne sud et sur le siège, et a lancé les études de faisabilité pour l'installation de 16 IRSVE sur 13 communes.

### Il en ressort pour le bâtiment de l'antenne Sud à Saint-Pierre

*Rappel :*

*•La possibilité de recharger 4 véhicules électriques par l'installation d'une borne de recharge double alimentée par un champ solaire de 17.4 kWc en toiture du futur bâtiment,*

*•Le stockage chimique (batterie LI) du surplus d'énergie produite, notamment le week-end, pour une capacité de 40 kWh,*

*•La réinjection du surplus d'énergie non stockée dans l'autoconsommation électrique globale du bâtiment.*

#### En 2019

> L'appel d'offre a été lancé et attribué à l'entreprise GAIA pour un montant total de 72 154 €

> Le SIDÉLEC a candidaté à l'appel à projets « mobilité électrique durable en Zones Non Interconnectées (ZNI) » de l'ADEME et a été lauréat de ce concours en remportant 80% de subventions

> Les travaux sont en cours et l'IRVE sera installée en fin de chantier du bâtiment pour une livraison prévue courant 2021.

### Il en ressort pour le bâtiment du siège à Sainte-Suzanne

*Rappel :*

*•La possibilité de recharger 4 véhicules électriques par l'installation d'une borne de recharge double alimentée par un champ solaire de 25.62 kWc en toiture du bâtiment,*

*•Le stockage sous forme de dihydrogène du surplus d'énergie produite, notamment le week-end,*

*•La possibilité d'installer une station de recharge pour les besoins d'un ou deux véhicules électriques avec stockage hydrogène « H2 »,*

*•La réinjection du surplus d'énergie non stockée dans l'autoconsommation électrique globale du bâtiment.*

#### En 2019

Les études ont été finalisées et l'appel d'offre a été lancé en fin d'année en deux lots : lot1 IRSVE et lot2 station hydrogène. Toutefois vu le peu d'offres pour la station hydrogène et leurs prix au dessus des budgets alloués, cette consultation sera relancée.

## Flottes captives des Collectivités

Etudes de faisabilité autoconsommation et installation de bornes de recharges vertes sur 13 communes :
Le SIDÉLEC a réalisé en 2019 pour le compte de 13 de ses communes membres une étude de faisabilité autoconsommation et d'installation d'une ou deux bornes VE verte par territoire, détaillée ci-après :

| Communes | Nombre de sites à étudier (proposition) |
|---|---|
| La Plaine-des-Palmistes | 1 |
| Les Avirons | 1 |
| Entre-Deux | 1 |
| Petit-Île | 1 |
| Saint-Benoît | 2 |
| Saint-Joseph | 2 |
| Saint-Philippe | 1 |
| Sainte-Rose | 1 |
| Sainte-Suzanne | 1 |
| Salazie | 1 |
| Trois-Bassins | 1 |
| Cilaos | 1 |
| Saint-Louis | 2 |
| Total | 16 sites |

> Les premiers résultats de ces études démontrent la faisabilité technique et économique de ces installations de recharge solaire pour véhicules électriques avec des coûts du KWh produits compétitifs et des temps de retour sur investissements de l'ordre de 5 ans.

> Le caractère innovant de ces installations et leur adaptation « sur mesure » à chaque site communal a nécessité des temps d'études plus longs et un rendu global en 2020.

## Flotte grand public

> En partenariat avec l'AFD, l'ADEME, EDF SEI, Le SIDÉLEC Réunion et la Région Réunion, une étude stratégique d'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques a été réalisée et rendue en fin d'année 2018. Concernant le déploiement effectif d'IRVE, les seules initiatives sont celles des privés sur les stations-services et centres commerciaux alimentés par énergie fossile.

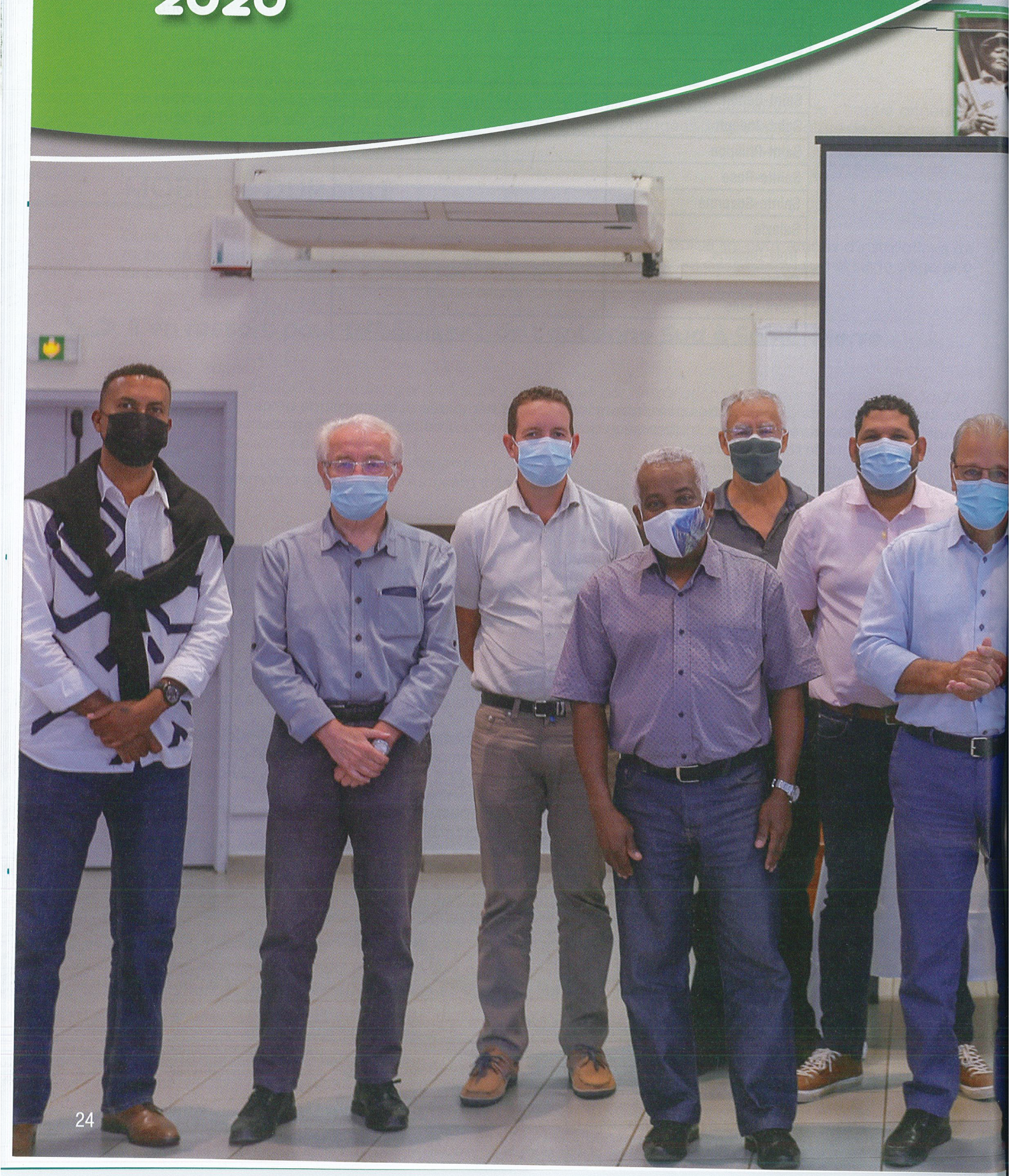
> Se pose la question du portage de ce réseau de bornes, et associé à cela le programme de développement (zones prioritaires à développer en premier lieu), le plan de financement (PPI), et le financement de son exploitation.

> Afin de lancer la dynamique des IRVE sur les premières communes, il pourrait être opportun de connaitre les besoins des détenteurs de VE pour cibler les zones pilotes à équiper en priorité et de remobiliser le groupe de travail sur la mobilité de la gouvernance énergie, pour faire avancer le sujet.

> Au vu des objectifs de la nouvelle PPE et de la loi LOM, il deviendrait aussi nécessaire de mener une étude d'impact du développement du réseau de bornes sur le réseau de distribution de l'électricité.



# FAITS MARQUANTS DE 2020




RWA KAF ”
Gérose BARIVOITSE
LO RWA KAF



# PRÈS DE 3 000 PARTICIPANTS À LA 3ÈME ÉDITION DE LA MARCHE CLIMAT : « UNE MARÉE HUMAINE »

## 1er Mars 2020

Près de 3 000 marcheurs ont participé à la 3ème édition de la Marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité. « Une marée humaine » s'est félicité Nono du groupe « Kilitr », parrain pour la seconde fois de cette action citoyenne au Bocage à Sainte-Suzanne.





# MAURICE GIRONCEL ÉLU À L'UNANIMITÉ PRÉSIDENT DU SIDÉLEC RÉUNION

## 24 Juillet 2020

Le président du SIDÉLEC Réunion a été élu à l'unanimité le vendredi 24 juillet 2020. Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne a été réélu par 167 voix sur 167 en présence des délégués des communes membres du syndicat intercommunal et des maires de Saint-Denis, Saint-Benoit, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Saint-Leu, Saint-Philippe, Bras-Panon, Cilaos, la Plaine des Palmistes et l'Etang-Salé. Etaient présents également des représentants de la Région Réunion, du Département, d'EDF et de la SPL Horizon.



# MAFATE « VILLAGE SOLAIRE »

## 8 Octobre 2020



Le SIDÉLEC Réunion vise l'objectif d'offrir aux Mafatais un service public de distribution d'électricité de qualité afin de tendre vers une égalité de traitement pour tous les Réunionnais.

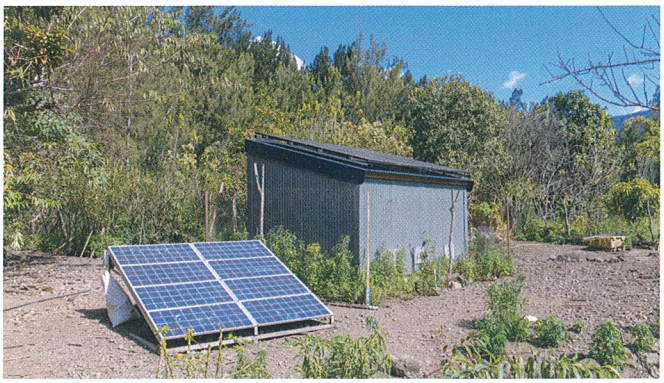
Très concrètement, l'ensemble des partenaires (État, Région Réunion, Conseil Départemental, EDF, ONF, les communes de Saint-Paul et de la Possession), se mobilisent pour mettre en œuvre un programme d'électrification par générateurs photovoltaïques autonomes, sur l'ensemble des îlets de Mafate.

Pour un coût global d'environ 20 000 000€, ce programme s'inscrit dans le cadre de la Transition Energétique. Il s'accompagne d'un volet de la Maitrise de la Demande en Energie (MDE) soutenu par le Comité MDE Territorial qui regroupe l'ADEME, la Région Réunion, la DEAL et EDF.

Il est à souligner que le Département, dans le cadre de ses compétences sociales, environnementales et en faveur du développement durable des Hauts, soutient cette démarche de cohésion du territoire et de résorption de la précarité énergétique. Ce partenariat structurant avec le SIDÉLEC s'inscrit pleinement dans le plan de Transition Energétique et Solidaire de la Collectivité, visant à faire de La Réunion, une île verte.

La convention bi-partite cosignée entre M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC et M. Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental, porte sur l'électrification par implantation de 43 points de livraison sous forme de générateurs photovoltaïques collectifs sur les ilets de Mafate : Roche Plate, les Orangers et les Lataniers.

Le coût global est évalué à 2 812 000€ HT. La participation du Conseil Départemental s'élève à 281 200€, et celle du SIDÉLEC à 151 200€. C'est dans l'union des énergies que La Réunion atteindra le 100% renouvelable.



# URGENCE CLIMATIQUE : LE SIDÉLEC RÉUNION ET EDF MOBILISÉS !

## 15 Octobre 2020

A l'occasion de la présentation par EDF – SEI du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) 2019 le 15 octobre dernier, l'ensemble des personnes présentes ont participé à un atelier de sensibilisation sur la crise climatique. Il s'agissait pour les élus du SIDÉLEC et EDF de réaliser une Fresque du Climat qui entre dans le cadre d'un engagement d'EDF en faveur d'une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050.



# LE CONSEIL DU SIDÉLEC VOTE LES RECHARGES SOLAIRES, LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA MDE SUR MAFATE

## 27 Octobre 2020

Le Conseil Syndical du SIDÉLEC, s'est réuni le mardi 27 octobre 2020. À l'ordre du jour, le vote de la mise en place du programme IRSVE, soit l'installation de recharges solaires pour véhicules électriques et d'une station hydrogène au siège du SIDÉLEC à Sainte-Suzanne.

L'éclairage public était également à l'ordre du jour. Ce sont 14 communes qui ont transféré leur compétence au syndicat.

Le programme de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) sur Mafate a aussi été acté. Les habitants du site isolé bénéficieront d'une aide financière pour l'acquisition de matériels performants compatibles avec les installations solaires en cours de réalisation pour faire du site un « village solaire ». Parallèlement le SIDÉLEC a formulé une demande de subvention pour un diagnostic paysager – micro-réseaux Mafate dans le cadre du «fond Outre-mer 5.0» géré par l'Agence Française de Développement (AFD).

Étant inscrit en cœur habité de Parc National, dans des paysages inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, un diagnostic paysager des centrales photovoltaïques mutualisées est réalisé, afin de les intégrer au mieux à l'environnement. Ceci afin de limiter l'impact sur les paysages exceptionnels classés du cirque de Mafate.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ RH 2020



## EFFECTIFS

> 44 agents employés par l'établissement au 31 décembre 2020 :
- **33** fonctionnaires
- **8** contractuels permanents
- **3** contractuels non permanents




> Aucun contractuel permanent en CDI
> Précisions emplois non permanents :
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel

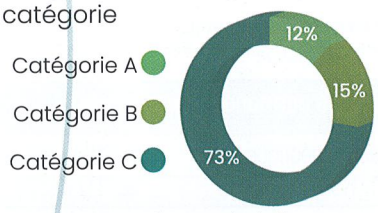
> Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire
> 2 agents sur emploi fonctionnel dans l'établissement

## CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

> Répartition par filière et par statut

| Filières | Titulaire | Contractuel | Tous |
|---|---|---|---|
| Administrative | 64% | 37% | 59% |
| Technique | 36% | 63% | 41% |
| Total | 100% | 100% | 100% |

> Répartition des agents par catégorie




> Les principaux cadres d'emplois

| Cadres d'emplois | % d'agents |
|---|---|
| Adjoints administatifs | 49% |
| Adjoints techniques | 20% |
| Ingénieurs | 10% |
| Rédacteurs | 7% |
| Techniciens | 7% |

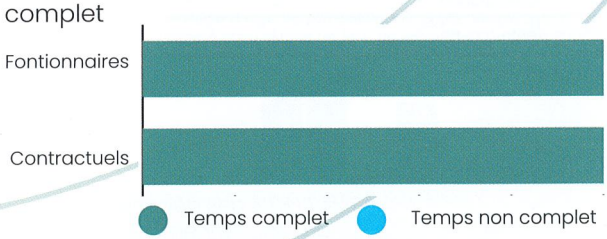
> Répartition par genre et par statut



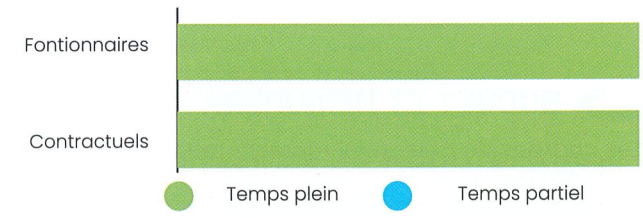

Au 31/12/2020, l'effectif du SIDÉLEC est composé de 31 fonctionnaires titulaires à temps complet, 2 fonctionnaires stagiaires à temps complet, 11 contractuels (8 contractuels sur emplois permanents à temps complet, 2 contractuels sur emplois non permanents à temps complet et 2 apprentis, soit 44 agents (contre 43 en 2019).
La part des agents sur emplois permanents est prédominante à plus de 93%, avec une prééminence des fonctionnaires qui baisse légèrement par rapport à 2019 (75% contre 77% en 2019). Cet effectif global se décompose en 23 femmes et 21 hommes.

## TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS

> Répartition des agents à temps complet ou non complet




> Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

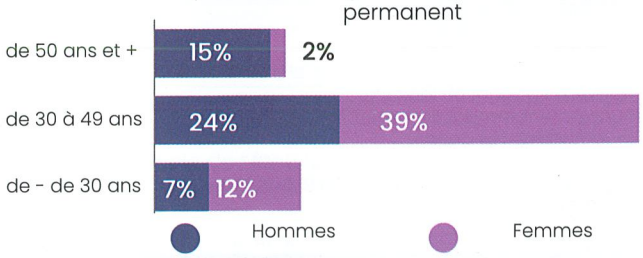



## PYRAMIDE DES ÂGES

> En moyenne, les agents de l'établissement ont 41 ans

| Age moyen * des agents permanents | |
|---|---|
| Fonctionnaires | 42,80 |
| Contractuels permanents | 31,88 |
| **Ensemble des permanents** | **40,67** |
| **Age moyen * des agents non permanent** | |
| Contractuels non permanents | 40,83 |

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent




**L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

## ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RÉMUNÉRÉ

> 42,71 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020
- 32,56 fonctionnaires
- 7,98 contractuels permanents
- 2,17 contractuels non permanents

**77 732 heures travaillées rémunurées en 2020**

**Répartition des ETPR permanents par catégorie**




## POSITIONS PARTICULIÈRES

> Un agent en disponibilité
> 2 agents détachés au sein de l'établissement
> Un agent détaché dans une autre structure

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

> Aucun accident du travail déclaré en 2020

## MOUVEMENTS

> En 2020, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs
*1 contractuel permanent nommé stagiaire*

| Emplois permanents rémunérés | |
|---|---|
| Effectif physique théorique au 31/12/19 | Effectif physique au 31/12/20 |
| **40 agents** | **41 agents** |

| Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre | | |
|---|---|---|
| Fonctionnaires | ↗ | 3,1% |
| Contractuels | → | 0,0% |
| Ensemble | ↗ | 2,5% |

> Principales causes de départ d'agents permanents

| | |
|---|---|
| Détachement | 50% |
| Fin de contrats | 50% |

> Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

| | |
|---|---|
| Voie de mutation | 33% |
| Arrivées contractuels | 33% |
| Remplacements (contractuels) | 33% |

** Variation des effectifs :*

*(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)*

## ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

> 2 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

> 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

> Aucun lauréat d'un concours

> Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

> 19 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

> Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

| Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020 | | |
|---|---|---|
| | Hommes | Femmes |
| Sanctions 1er groupe | 0 | 0 |
| Sanctions 2ème groupe | 0 | 0 |
| Sanctions 3ème groupe | 0 | 0 |
| Sanctions 4ème groupe | 0 | 0 |

## BUDGET ET RÉMUNÉRATIONS

> Les charges de personnel représentent 77,87 % des dépenses de fonctionnement

| Budget de fonctionnement* | 2 830 385 € | Charges de personnel* | 2 203 990 € | Soit 77,87% des dépenses de fonctionnement |
|---|---|---|---|---|

**Montant global*

| Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent : | 1 618 528 € |
|---|---|
| Primes et indemnités versées : | 197 598 € |
| Heures supplémentaires et/ou complémentaires : | 1 418 € |
| Nouvelle Bonification Indicaire : | 10 594 € |
| Supplément familial de traitement : | 13 028 € |
| Indemnité de résidence : | 0 € |

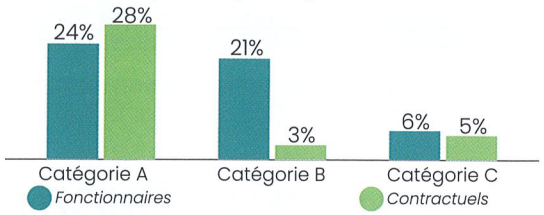
Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 49 706 €

> La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,21 %

| Part du régime indemnitaire sur les rémunérations | |
|---|---|
| Fonctionnaires | 13,45% |
| Contractuels sur emplois permanents | 4,63% |
| Ensemble | 12, 21% |

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que les CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congés maladie ordinaire

**Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut**




- 85 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

> L'établissement est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
> En 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien contractuel)

## ABSENCES

> En moyenne, 27,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

| | Fonctionnaires | Contractuels permanents | Ensemble agents permanents | Contractuels non permanents |
|---|---|---|---|---|
| Taux d'absentéisme «compressible» (maladies ordinaire et accidents de travail) | 1,91% | 0,89% | 1,71% | 0,09% |
| Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical) | 7,62% | 0,89% | 6,31% | 0,09% |
| Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre) | 11,93% | 1,82% | 9,95% | 0,09% |

> 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
> 34,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
> L'établissement adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## HANDICAP

*Seules les Collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.*

**3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

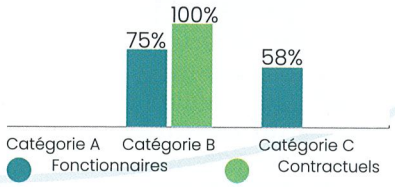
## PRÉVENTION ET RISQUES PROFESSIONNELS

> ***Assistants de prévention***
Aucun assistant de prévention désigné dans l'établissement
> ***Formation***
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
> ***Dépenses***
L'établissement a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail
**Total des dépenses : 33 200 €**
> ***Document de prévention***
L'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## FORMATION

> En 2020, 46,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

**Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020**

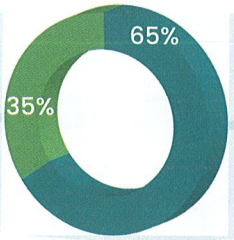



> 14 284 € ont été consacrés à la formation en 2020

| | |
|---|---|
| CNFPT | 52% |
| Autres organismes | 48% |

> 99 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

**Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique**




Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Nombre moyen par jours de formation par agent permanent :

**> 2,4 jours/agent**

**Répartition des jours de formation par organisme :**

| | |
|---|---|
| CNFPT | 93% |
| Autres organismes | 7% |

## ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

> L'établissement participe financièrement à la complémentaire santé

| Montants annuels | Santé |
|---|---|
| Montant global des participations | 11 427€ |
| Montant moyen par bénéficiaire | 357€ |

> L'action sociale de l'établissement
L'établissement ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales.
L'établissement a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

## RELATIONS SOCIALES

> Aucun jour de grève recensé en 2020

# NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat dispose de ressources telles que la Taxe sur la Consommation finale d'Electricité, les redevances de concession et les contributions du FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

## LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE)

Créée par l'article 23 de la loi du 07 Décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité(TLE), la TCCFE dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté avant le 1er Octobre de chaque année par le Comité Syndical pour l'année suivante.

L'argent ainsi collecté permet au syndicat d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité, mais aussi, sur un autre volet, d'aider les communes dans leurs projets d'amélioration de l'éclairage public.

## LES RESSOURCES ISSUES DU CONTRAT DE CONCESSION

**Redevance R1 :**
Redevance destinée à financer des dépenses de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de ses missions liées au Contrôle de Concession et qui est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

**Redevance R2 :**
Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le Syndicat et les Collectivités sur les Réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

**Contribution d'EDF aux opérations d'Enfouissement :**
L'article 8 du contrat de concession prévoit qu'EDF soit amenée à verser une contribution financière à l'occasion de travaux d'enfouissement réalisés par le SIDÉLEC Réunion.

## LES CONTRIBUTIONS DU CAS FACÉ ET DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

**Le fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification**
Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement sur les recettes des distributeurs d'énergie électrique. Les sommes ainsi collectées permettent au Syndicat, en milieu rural, de réaliser des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique avec un taux de Subvention à hauteur de 80% du montant hors-taxes des travaux et études.

**La Part Couverte par le Tarif**
L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain(SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) avec les dispositions des articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.
L'Article 4 de la loi du 10 février 2000 précitée dispose que le tarif d'utilisation du réseau public de distribution couvre une partie des coûts de raccordement, fixé actuellement à 40%, celui-ci comprenant le nouveau branchement les éléments de réseau (en création ou en remplacement) nécessaires à l'amenée de l'électricité. Cette nouvelle contribution vise les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1ER Janvier 2009



# NOUS CONTACTER



**SIDÉLEC RÉUNION SIÈGE**

10 Chemin Transversal du Bel Air
97441 Sainte-Suzanne
0262 20 26 19

sidelec@sidelec.re

**SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE SUD**

109 bis rue Archambaud
Les Casernes
97410 Saint-Pierre
0262 92 38 38

sidelec@sidelec.re

**SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE OUEST**

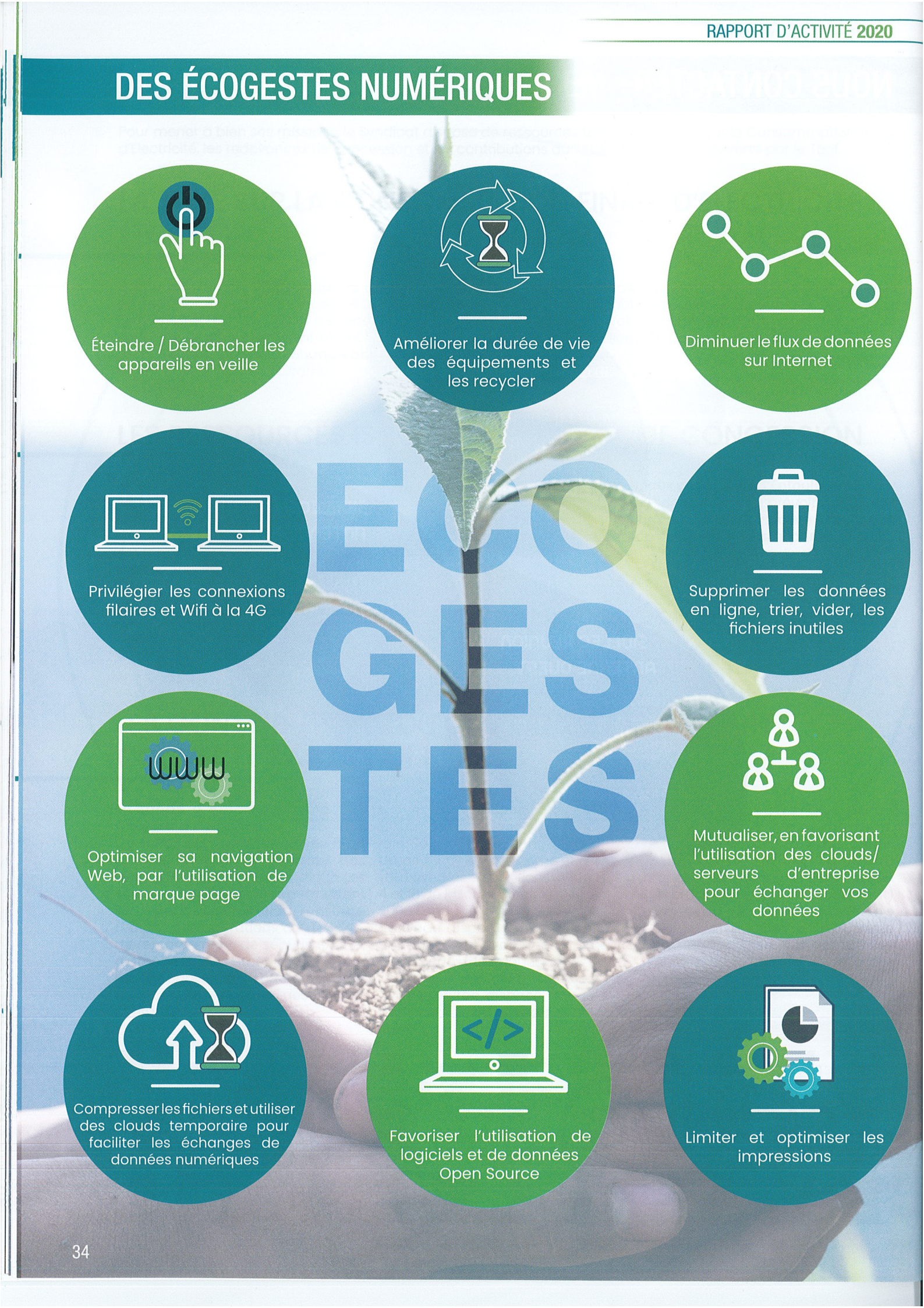
37 rue Joseph Hubert
97435 Saint-Gilles-les-Hauts
0262 20 55 75

sidelec@sidelec.re

sidélec
AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
LA RÉUNION

territoire d'énergie
LA RÉUNION

# DES ÉCOGESTES NUMÉRIQUES



Le SIDÉLEC Réunion, syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de La Réunion, est l'Autorité Organisatrice de la Distribution en Électricité.
Elle accompagne les communes membres et la population dans la **Transition Énergétique.**

## Transition Énergétique

### Le Contrôle de Concession



### Électrification Rurale



### Éclairage Public



### Maîtrise de la Demande d'Énergie



### Mobilité Durable




www.sidelec.re

sidélec

AUTORITÉ ORGANISATRICE
DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE
LA RÉUNION




territoire d'énergie
LA RÉUNION